

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire le mardi le 30 juin 2026 à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, avenue Fielding, à Montréal.

Commissaires présents :

M. Joe Ortona, président
M. James Kromida, vice-président
M^{me} Maria Corsi, commissaire
M^{me} Chelsea Craig, commissaire – via TEAMS
M. Julien Feldman, commissaire – via TEAMS
M^{me} Jessica Houde-Woytiuk, commissaire parent – via TEAMS
M^{me} Paula Kilian, commissaire
M^{me} Julie Kristof, commissaire parent
M. Pietro Mercuri, commissaire
M^{me} Sharon Nelson, commissaire
M^{me} Susan Perera, commissaire
M^{me} Merika Ramundo, commissaire parent – via TEAMS
M^{me} Jennifer Rutt, commissaire parent
M^{me} Paola Samuel, commissaire

Commissaires non présents :

M. Mario Pietrangelo, commissaire

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pela Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M^{me} Darlene Kehyayan, directrice de secteur – est
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur – SEAFP
M^{me} Gail Callender, directrice adjointe, Services aux élèves
M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles
M^{me} Radia Dehimi, directrice adjointe, Ressources matérielles
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Sabrina Petrocco, directrice adjointe, Services aux élèves
M. Tony Pita, directeur adjoint, Services éducatifs
M^{me} Anna Sanalitro, directrice, Services éducatifs
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M^{me} Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines
M. Mauro Zampini, directeur, Organisation scolaire
M. Michael Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

Cinq membres du public étaient présents.

1.	<u>Reconnaissance du territoire</u> Nous tenons/je tiens à souligner que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka*. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtiá:ke*, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons : • à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada; • à célébrer les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations; • à écouter et amplifier les voix des peuples autochtones; • et à nouer des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.
2.	<u>Avis de réunion extraordinaire</u> Il est confirmé par M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale, qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.
3.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u> IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SHARON NELSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification. Vote : 13-0-0. Motion adoptée. (M. J. Feldman absent lors du vote) <u>Résolution n° 26-06-30-3</u>
4.	<u>Période de questions</u> Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M^{me} Tara Kleen-Perez concernant le point suivant : ➤ Plan de dotation visant le personnel du secteur de l'adaptation scolaire
	M. Julien Feldman se joint à la réunion à 19 h 31
5.	<u>Changements au niveau du personnel en adaptation scolaire pour 2026-2027</u> ATTENDU QUE les clauses 7-3.24 et 7-3.25 de la convention collective S18-FEESP-CSN stipulent que, au plus tard le 20 août de chaque exercice financier, la commission scolaire doit adopter un plan de dotation pour le secteur de l'adaptation scolaire; ATTENDU QUE la commission scolaire doit soumettre un projet de plan de dotation au syndicat, aux fins de consultation, cinq (5) jours avant son adoption; ATTENDU QUE le conseil a reçu, avant la réunion du 16 juin 2026, un document de 210 pages contenant des renseignements détaillés sur le projet de plan de dotation;

ATTENDU QUE le conseil a demandé des renseignements supplémentaires afin de prendre une décision éclairée concernant l'enjeu crucial que constitue la nécessité de veiller à ce que le plan de dotation de la commission scolaire prévoie un effectif suffisant pour répondre aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers;

ATTENDU QUE le conseil a effectivement reçu, après le 16 juin 2026, des renseignements supplémentaires concernant le projet de plan de dotation afin de lui permettre de prendre une décision éclairée dans l'intérêt de la communauté qu'il dessert, compte tenu des compressions budgétaires;

ATTENDU QU'il est pratique courante de supprimer, en juin, des postes liés aux services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers et de les recréer à l'approche ou après le début de l'année scolaire, lorsque les effectifs et les besoins des élèves sont connus, puisque la commission scolaire peut créer des postes après le 20 août, mais ne peut en abolir après cette date;

ATTENDU QUE pour procéder à une modification d'horaire ou au transfert d'un poste vers une autre école, la convention collective exige qu'un poste soit « aboli » puis « recréé » avec le nouvel horaire ou le nouveau lieu d'affectation, de sorte que le nombre de postes « abolis » ne reflète pas fidèlement les effets réels du plan de dotation;

ATTENDU QUE le gouvernement maintient malheureusement l'interdiction d'utiliser le surplus accumulé de la commission scolaire pour l'exercice financier 2026-2027;

ATTENDU QUE le plan de dotation proposé vise à fournir à la commission scolaire les ressources nécessaires pour créer des postes là où ils sont requis afin de répondre aux besoins des élèves au début de l'année scolaire 2026-2027 et après celle-ci, tout en utilisant efficacement ses ressources limitées dans un contexte de compressions budgétaires;

ATTENDU QUE la quasi-totalité des postes supprimés par le plan de dotation étaient vacants, réduisant ainsi les répercussions sur les employés actuels à environ 14 employés non permanents qui seront placés sur des listes de priorité conformément à la convention collective;

ATTENDU QUE le message communiqué par *The Gazette* dans sa publication du 16 juin 2026, selon lequel la commission scolaire procéderait à d'importantes réductions de personnel affecté au soutien des élèves ayant des besoins particuliers, est inexact compte tenu du contexte décrit précédemment;

ATTENDU QUE le syndicat concerné a été consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SHARON NELSON QUE le plan de dotation du personnel du secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 soit approuvé, conformément à la documentation soumise à la réunion du 16 juin 2026.

M^{me} Maria Corsi a proposé l'amendement suivant :

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseil reçoive, à l'automne, un état de situation détaillé concernant les effectifs en adaptation scolaire, comprenant une réévaluation des besoins en personnel établie à partir des données finales d'inscription des élèves, de la composition des groupes, des postes demeurant vacants ainsi que des besoins de services non comblés pour les élèves à besoins particuliers, et que l'administration élabore et mette en œuvre un plan d'action visant à accroître les possibilités que tous les postes vacants soient pourvus.

Vote sur l'amendement : 14-0-0.

VOTE SUR LA MOTION PRINCIPALE, INCLUANT L'AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SHARON NELSON ET RÉSOLU QUE le plan de dotation en personnel du secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 soit approuvé, conformément à la documentation soumise lors de la réunion du 16 juin 2026.

	IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseil reçoive, à l'automne, un état de situation détaillé concernant les effectifs en adaptation scolaire, comprenant une réévaluation des besoins en personnel établie à partir des données finales d'inscription des élèves, de la composition des groupes, des postes demeurant vacants ainsi que des besoins de services non comblés pour les élèves à besoins particuliers, et que l'administration élabore et mette en œuvre un plan d'action visant à accroître les possibilités que tous les postes vacants soient pourvus. Vote : 11-3-0 Motion adoptée. (M^{me} J. Kristof, M^{me} J. Rutt et M^{me} J. Houde-Woytiuk ont voté contre.) <u>Résolution n° 26-06-30-5</u>
	M^{me} Jessica Houde-Woytiuk a quitté la réunion à 19 h 40.
6.	<u>Budget révisé 2025-2026</u> ATTENDU QUE l'article 277 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (chapitre I-13.3) stipule que la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) doit adopter son budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement pour l'année scolaire 2025-2026 et le transmettre à la ministre de l'Éducation; ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation peut autoriser une commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses excèdent les revenus conformément à l'article 279 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>; ATTENDU QUE le 19 juin 2025, le Ministère a indiqué qu'aucune demande de budget déficitaire fondée sur les nouvelles compressions budgétaires ne serait acceptée; ATTENDU QUE le 28 octobre 2025, la CSEM a demandé au Ministère l'autorisation d'adopter un budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement comportant des dépenses supérieures aux revenus à hauteur de 7 818 268,00 \$, par lettres datées du 28 octobre 2025 adressées à la ministre ainsi qu'à la Direction générale des politiques budgétaires et du financement des réseaux du Ministère; ATTENDU QUE le 29 octobre 2025 le conseil des commissaires a adopté un budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement comportant des dépenses supérieures aux revenus à hauteur de 7 818 268,00 \$, sous réserve de l'approbation du ministère de l'Éducation; ATTENDU QUE le 12 mars 2026, le ministère de l'Éducation a refusé la demande d'autorisation de la CSEM d'adopter un budget déficitaire et a exigé le dépôt d'un nouveau budget au plus tard le 14 avril 2026; ATTENDU QUE le 21 avril 2026, le conseil des commissaires a demandé à la ministre de l'Éducation l'autorisation d'adopter un budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement comportant des dépenses supérieures aux revenus à hauteur de 2 648 779,00 \$; ATTENDU QUE le 17 juin 2026, le ministère de l'Éducation a refusé la demande d'autorisation de la CSEM d'adopter un budget déficitaire et a exigé le dépôt d'un nouveau budget au plus tard le 30 juin 2026; IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE, tel que recommandé par le comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR), le budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement qui prévoit des revenus de 459 997 523,00 \$ et des dépenses de 459 997 523,00 \$ soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, tel que présenté dans les documents soumis à la réunion. Vote : 13-0-0 Motion adoptée. (M^{me} J. Houde-Woytiuk absente lors du vote) <u>Résolution n° 26-06-30-6</u>

7.	<u>Clôture de la réunion</u> IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JENNIFER RUTT ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 19 h 58. Vote : 13-0-0 Motion adoptée. (M^{me} J. Houde-Woytiuk absente lors du vote) <u>Résolution n° 26-06-30-7</u>
	Signé à Montréal, _____ _____ M. Joe Ortona, président _____ M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale